

Développer l'accueil social à la ferme : l'accueil de mineurs.

Objectifs de la formation

Permettre aux agriculteurs de développer ou de conforter une activité d'accueil social à la ferme (accueil de mineurs en court séjour), intégrer le projet en cours ou d'accueillir directement via des établissements

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Connaître le cadre réglementaire d'une activité d'accueil social à la ferme - Mineur sans accompagnateur, en court séjour.

Qu'est ce que l'accueil social ? (un terme pour plusieurs réalités).

Motivation des participants en réalisant cette activité d'accueil social.

Réglementation, agrément, convention, quelle démarche pour quelle situation ?

Présentation des outils existants et opérationnels et des différents cadres d'accueil actuellement accessibles :

- via les établissements par un contrat,
- via les établissement avec les déclarations via Jeunesse et Sport
- le cadre du protocole d'accueil via la Direction Régionale de la PJJ.

Intervention à distance ou en présence de la DRPJJ : fonctionnement général de la PJJ, les établissements, le publics, le projet de la PJJ via Accueil Paysan. Présentation des outils et de l'objectif de ces accueils.

Seconde journée : Apprendre à préparer l'accueil d'un mineur et à organiser un séjour de mineur à la ferme.

Se préparer à accueillir :

- L'arrivée du jeune : l'accueillir, poser le cadre de l'accueil familial, apprendre à le connaître... Les premières heures sont décisives.

- Définir s'il y a des objectifs attachés à ce séjour (rupture avec le quotidien, découverte d'un autre mode de vie, respect des temps familiaux, respecter une consigne (travail avec les animaux)...))

- Gérer les temps structurants de la journée : le levé, les repas, le coucher...

- Organisation de la journée : gestion des temps libres/des temps d'activité. Qu'est ce qu'une activité ?

Ces différentes problématiques permettront d'aborder des concepts tels que le "qualité d'une règle" - "qu'est ce qu'une limite ? " Les besoins fondamentaux" - la spirale de la violence...

Méthodes pédagogiques : temps d'apports théoriques, échanges avec les participants, jeu de rôle, témoignage.

Fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation de formation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Note de satisfaction globale pour nos formations "Accueil Social" (chiffre de Accueil Paysan Aude et P.O.de 2017 à 2020) : 9.53/10

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap merci de nous contacter afin d'évaluer les dispositions à prendre.

Dates, lieux et intervenants

11 mars 2021

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne, 1 avenue Salvador Allendé
11300 Limoux

- Marie Coupet, Chargée de mission accueil social à Accueil Paysan.

- Mme Delphine LUU,
Directrice des missions éducatives à la DR PJJ. Après Midi.

12 mars 2021

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne, 1 avenue Salvador Allendé
11300 Limoux

M. Hamid Benahmed - Formateur indépendant - ancien éducateur.(intervient régulièrement pour le CD11 et le CD66)

Animation : Marie Coupet.

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), votre chèque et attestation Vivea (si nécessaire) au responsable de stage.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 02/03/2021

Tarifs

Adhérent 350€

Non adhérent 350€

Non agricole 350€

Pris en charge pour les personnes éligibles au Vivea, Pour les personnes sans OPCA, nous contacter. Les midis : repas partagé.

Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage.

mcoupet@mp11.fr

Maison paysanne aude

1, avenue Salvador Allende

11 300 Limoux

Tel. 04 68 31 01 14

N° d'organisme de formation :

76110169011